

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT****ARRONDISSEMENT**

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

9 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le neuf septembre le Conseil d'administration du CCAS de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du deux septembre sous la présidence de Madame Valérie DREYFUS, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents-es :

Mme Valérie DREYFUS, membre élu
Mme. Brigitte RAIMBAULT, membre élu
Mme Ronan GILLES, membre élu
Mme Anne-Sophie JUDALET, membre élu
Mme Maryse PIVAUT, membre élu
Mme Chantal LE MENELEC, membre nommé
Mme Solange RENAUD, membre nommé
Mme Nathalie ENET, membre nommé
Mme Marie Agnès RAHAL, membre nommé
Mme Françoise CHEVALIER-CAMUS membre nommé
M. Gilles PECOT, membre nommé

Absent excusé

M. Sébastien ARROUËT, membre élu

Conformément à l'article R.123-23 du code de l'action sociale, Monsieur Ulrich BREHERET, Directeur à la cohésion sociale, a assisté à la séance et assuré le secrétariat.

02. Partenariat entre le SSIAD Orvault-Sautron et la COMPAS

Exposé

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement à domicile des personnes en perte d'autonomie, le SSIAD Orvault-Sautron joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des soins palliatifs. Ces soins visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique et à préserver la qualité de vie des patients en fin de vie, tout en soutenant leurs proches. **La coordination avec les équipes spécialisées en soins palliatifs permet d'assurer une prise en charge globale, personnalisée et respectueuse des souhaits de la personne.**

L'Association COMPAS (Coordination Mutualisée de Proximité pour l'Appui et le Soutien), association de loi 1901, a pour objet de **promouvoir la culture palliative sur le territoire**, auprès des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, des professionnels de santé et des bénévoles, des personnes malades et de leurs proches et de la population générale.

Une première convention de partenariat (sous forme de contrat d'engagement) a été signée entre le SSIAD Orvault-Sautron et la COMPAS en 2019 puis renouvelée en 2022 pour trois années supplémentaires. Celle-ci arrivant à échéance le 10 mai dernier, il est proposé au conseil d'administration du CCAS de **conventionner de nouveau pour la période 2025-2028**. Ce partenariat renforce la capacité du SSIAD à répondre aux besoins complexes des patients à domicile, dans une logique d'humanité, de dignité et de continuité des soins.

I. LES MISSIONS DE LA COMPAS

La COMPAS est composée **d'une équipe mobile inter-établissements en soins palliatifs** et d'un **réseau de santé en soins palliatifs**. Financée par l'Agence régionale de Santé, l'association bénéficie par ailleurs d'une convention de partenariat avec le CHU de NANTES. L'association a pour vocation :

- D'améliorer la prise en charge des patients en soins palliatifs ;
- De coordonner la prise en charge complexe des patients en soins palliatifs à domicile ;
- De développer l'échange des compétences et des informations sur les patients ;
- D'harmoniser les pratiques professionnelles ;
- D'inscrire les différents adhérents dans une démarche qualité d'amélioration des pratiques ;
- D'assurer la formation continue des professionnels, initier des actions de recherche et élaborer des outils pour répondre aux besoins des patients ;
- D'animer le réseau des acteurs du territoire de santé.

Les premières contractualisations entre le SSIAD Orvault-Sautron et la COMPAS ont permis la place de plusieurs *formations individuelles et collectives* pour les aides-soignantes et les infirmières.

II. LES OBJECTIFS DU CONTRAT

Le contrat d'engagement a pour objectifs de :

- Favoriser et de soutenir les missions des deux référentes « soins palliatifs » au sein du SSIAD Orvault-Sautron en proposant différentes formations et rencontres entre professionnel·es avec l'association COMPAS et en faisant le lien entre l'association et le SSIAD ;
- Déterminer les dispositions de soutien (formation, groupe de parole, documentation) de l'association auprès du SSIAD pour tout questionnement concernant une fin de vie à domicile ;
- Définir le rôle de chacun dans le cadre d'une coordination (partenaires et familles) pour la prise en charge d'une fin de vie ;
- Mettre en place un atelier formatif et de sensibilisation à destination des professionnel·les du SSIAD ;
- Travailler sur l'anticipation et le repérage des situations palliatives.

Le travail collaboratif entre la COMPAS et le SSIAD se réalisera de la manière suivante :

- L'organisation de formations en interne sur la thématique des soins palliatifs demandées par les agents du SSIAD ;
- La mise en place de prises en charge communes de patients entre la COMPAS et le SSIAD ;
- L'appui à l'équipe du SSIAD Orvault-Sautron dans certaines situations sociales complexes ;
- La mise à disposition des ressources (centre de documentation, veille documentaire, site internet, fiches de bonnes pratiques etc.) ;
- L'appui d'une psychologue de la COMPAS auprès des professionnel·les en cas de situation individuelle complexe à gérer.

Pour l'ensemble des prestations précisées ci-dessous, la participation financière du CCAS sur le budget du SSIAD sera de 85 € annuel.

Décision

Le Conseil d'administration du CCAS décide :

- **D'APPROUVER** le contrat d'engagement entre le CCAS d'Orvault (SSIAD Orvault-Sautron) et la COMPAS.
- **D'AUTORISER** le Président du CCAS à signer ledit contrat d'engagement.

Débats

Madame RAHAL souhaite connaître le financement de l'association COMPAS.

Madame RAIMBAULT indique que l'Agence régionale de santé Pays de la Loire finance cette association et que les adhérents s'acquittent par ailleurs d'une cotisation.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Orvault, le 15 septembre 2025

Le secrétaire de séance

La Vice-Présidente du CCAS

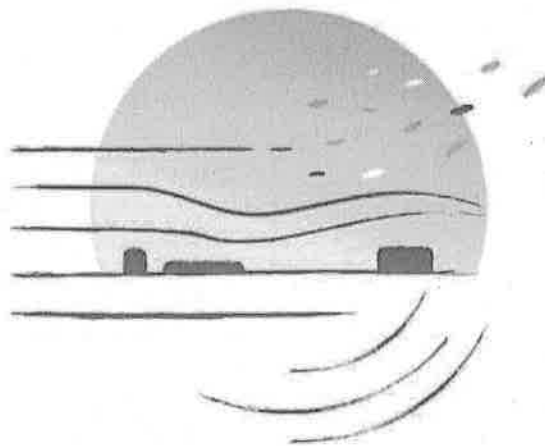

Ulrich BREHERET




Valérie DREYFUS



COordination Mutualisée de Proximité
pour l'Appui et le Soutien



CONTRAT D'ENGAGEMENT DEMARCHE PALLIATIVE

STRUCTURES DU DOMICILE

3^{ème} contrat

Vu la Loi 99-477 du 9 Juin 1999 et le Décret 2002-1463 du 17 Décembre 2002.

Vu la décision de l'Agence Régionale d'Hospitalisation de mettre en place une politique d'action prioritaire qui est de promouvoir la qualité des soins palliatifs dans la région nantaise, en améliorant les pratiques professionnelles et en permettant aux usagers d'avoir accès à des soins palliatifs de qualité là où ils se trouvent.

Vu la décision du Conseil d'Administration de RESPAVIE du 16/12/2003 de mettre en place un contrat d'engagement personnalisé pour tous les établissements adhérents avec comme objectif de s'engager dans un projet concret de soins palliatifs.

Vu la décision du Conseil d'Administration de COMPAS sous la Présidence d'Agnès PICHOT de poursuivre cette démarche de contractualisation.

L'établissement :

SSIAD Orvault Sautron
Hôtel de Ville - 9 rue Marcel Deniau - CS70616
44706 Orvault Cedex

Représenté par :

Monsieur GUITTON
Président du CCAS d'Orvault

Et

COMPAS
Site hospitalier Laënnec - Bd Jacques Monod
44093 Nantes Cedex 1

Représenté par

Rodolphe MOCQUET, directeur
sous délégation d'Agnès PICHOT, présidente

s'engagent mutuellement à collaborer dans le cadre de la démarche qualité « Soins Palliatifs et Accompagnement de fin de vie » permettant ainsi à l'établissement d'atteindre les objectifs et engagements suivants dans les trois années à venir.

Contractualisations antérieures :

- Date d'adhésion : Janvier 2019
- Date signature 1^{er} contrat : 4 juillet 2019
- Date signature 2^{ème} contrat : 10 mai 2022

L'adhésion à l'association COMPAS implique le règlement d'une cotisation annuelle, dont le montant est approuvé chaque année par l'Assemblée Générale. (A titre d'exemple, elle est de 85 € pour l'année 2025)

SYNTHESE AUTOEVALUATION DU 20 MAI 2025

Cette autoévaluation a été réalisée en présence de Nathalie BOIVIN - responsable du SSIAD, Emilie COLMANT - IDEC et de Anne Laure AVENEL - aide-soignante.

Points forts

- Formation du personnel
- Acculturation de l'équipe aux soins palliatifs
- Informations transmises sur les directives anticipées dans le livret d'accueil mais difficulté pour les soignants d'aborder le sujet

Points à améliorer et/ou à développer

- Mise en place d'une sensibilisation
- Réflexion sur la formation aux soins palliatifs du référent PAP
- Travailler au repérage anticipé des situations palliatives

ENGAGEMENT 2

L'établissement s'engage à favoriser l'évolution des pratiques professionnelles au travers des axes suivants.

Face à chacune de ces préconisations, un état des lieux tiré de la synthèse de l'autoévaluation est réalisé au regard des trois dernières années.

Travail en interdisciplinarité

- Réunion pluridisciplinaire : Réunions avec l'ensemble des salariés une fois tous les deux mois
- Analyses de pratique : Non
- Sensibilisation auprès de l'équipe : En réflexion

Soutien des professionnels

- Groupe de parole : Non

Nous rappelons la possibilité pour chacun de vos salariés de bénéficier d'un soutien individuel par l'un de nos psychologues.

Formation des professionnels

- Atelier formatif COMPAS : 1 en 2022 sur la démarche palliative
- Formation d'initiation COMPAS : 2 personnes formées sur la formation COMPAS de 6 jours +4 sur la formation du CNFPT (de 3 jours)
- Formation thématique COMPAS : 2 personnes sur la formation thématique sur les directives anticipées
- DIU Soins Palliatifs : Non
- Intégration formation soins palliatifs dans le plan de formation : Oui

Information et accompagnement des usagers et de leurs proches

L'établissement s'engage à informer ses usagers ainsi que leurs proches sur la possibilité de nommer une personne de confiance pour son parcours de santé et de rédiger, s'il le souhaite, des directives anticipées.

Intervention des bénévoles d'accompagnement

- Convention signée : Oui Non
- Programmation d'un bilan annuel : Oui Non

ENGAGEMENT 3

La structure s'engage à collaborer avec les différents professionnels intervenant au domicile en :

- Favorisant l'expression du choix du patient quant au lieu de sa fin de vie,
- Informant le patient et les proches de l'ensemble des aides possibles pour lui permettre de rester au domicile s'il le souhaite,
- Informant le patient de l'existence et des missions de COMPAS,
- Repérant et alertant les professionnels de santé en cas de difficulté du maintien à domicile pour la personne en soins palliatifs,
- Assurant une transmission des informations avec les autres professionnels concernés par le suivi afin de mieux garantir la continuité des soins ; en particulier :
 - Rédiger et transmettre une fiche de liaison en cas d'hospitalisation.
 - Informer rapidement les partenaires en cas d'hospitalisation en urgence ou décès.
 - Utiliser un dossier de liaison quand il est mis en place.

ENGAGEMENT 4

La structure s'engage à collaborer avec l'équipe ressource COMPAS domicile en :

- Interpellant l'équipe COMPAS :
 - pour faciliter le maintien des personnes en soins palliatifs sur le lieu de leur choix,
 - pour favoriser les hospitalisations de répit dans le but d'éviter le passage aux urgences ou l'épuisement des aidants,
- Prévenant l'équipe de coordination en cas de changement de situation (transfert, décès ...) de la personne suivie par COMPAS,
- Favorisant la participation d'un professionnel aux réunions de coordination organisées par COMPAS.

ENGAGEMENT COMPAS

L'équipe de coordination de COMPAS s'engage à :

- Proposer les formations nécessaires aux équipes (formations d'initiation et thématiques, sensibilisations et ateliers formatifs...),
- Mettre à disposition un centre de documentation et une veille documentaire,
- Mettre à disposition un site internet et des fiches de bonnes pratiques ainsi qu'un journal trimestriel (Echo-réseau),
- Répondre aux demandes d'analyses de pratique et de groupes de parole ponctuelles ou régulières,
- Permettre aux professionnels de bénéficier d'entretiens individuels ponctuels auprès d'un psychologue,
- Permettre des temps de rencontre et d'échanges entre tous les établissements (journées COMPAS, rencontres entre pairs,...),
- Apporter conseils et soutien (médicaux, infirmiers, psychologiques ou sociaux),
- Soutenir les professionnels dans l'orientation des patients et des familles en difficulté,
- Faciliter et soutenir la mise en place de la démarche institutionnelle en soins palliatifs.

DUREE CONTRAT

Ce présent contrat est signé mutuellement pour une durée de trois ans. A l'issue, l'établissement accepte de réaliser et de partager une autoévaluation et un bilan de collaboration lors d'une rencontre avec COMPAS.

Nantes, le

SSIAD Orvault Sautron

COMPAS

Monsieur GUITTON
Président du CCAS d'Orvault

Rodolphe MOCQUET
Directeur

